



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2019-04008

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2019

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-04-24-001 - Arrêté portant modification de l'arrêté portant nomination des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) d'Indre-et-Loire (1 page)	Page 3
37-2019-03-18-003 - MJ Cour d'Appel d'Orléans Décision portant délégation de signature Pôle Chorus (2 pages)	Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-04-24-001

Arrêté portant modification de l'arrêté portant nomination
des membres du Conseil Départemental de
l'Environnement et des Risques Sanitaires et
Technologiques (CODERST) d'Indre-et-Loire

Préfecture

Arrêté portant modification de l'arrêté portant nomination des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et technologiques (CODERST) d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 1416-1 à R 1416-6,

VU le Code des relations entre le Public et l'Administration et notamment le 2ème alinéa de son article L 221-2,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 15 et 19,

VU le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2006 modifié par l'arrêté du 27 juin 2012 et fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Indre-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2018 portant nomination des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, jusqu'au 30 juin 2021,

VU le courrier du 23 avril 2019 de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire désignant un membre titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, suite aux élections de ses représentants le 31 janvier 2019,

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2018 portant nomination des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Indre-et-Loire est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines

Représentants de la profession agricole

Titulaire - M. Cédric RAGUIN, membre élu de la Chambre d'Agriculture,

Suppléant - M. Benoît LATOUR, membre associé de la Chambre d'Agriculture,

Le reste sans changement.

Article 2

Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, les membres de la commission et de sa formation spécialisée sont nommés **jusqu'au 30 juin 2021**. Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Tout membre de la commission ou de sa formation spécialisée qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé aux membres du Conseil et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Fait à TOURS, le 24 avril 2019. Pour la Préfète et par délégation. La secrétaire générale de la préfecture signé Agnès REBUFFEL-PINAULT

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-03-18-003

MJ Cour d'Appel d'Orléans Décision portant délégation de
signature Pôle Chorus

DECISION DU 18 MARS 2019 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Premier Président de la Cour d'Appel d'Orléans, le Procureur Général près ladite Cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Vu la loi organique N° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique N°2005-779 du 12 juillet 2005,

Vu le décret N°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret N°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

Vu le décret N°2007 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires,

Vu la convention de délégation de gestion entre la Cour d'Appel d'Orléans et la Cour d'Appel de Bourges en date du 10 décembre 2010,

Vu le décret du 16 novembre 2017 portant nomination de Madame Florence PEYBERNES aux fonctions de Première Présidente de la Cour d'Appel d'Orléans, procès-verbal d'installation en date du 05 décembre 2017,

Vu le décret du 29 février 2019 portant nomination de Monsieur Jérôme DEHARVENG aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'Appel d'Orléans, procès-verbal d'installation en date du 18 mars 2019

ARRESENT :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutées par le pôle Chorus hébergé au SAR de la Cour d'Appel d'Orléans. Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'Appel de Bourges.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la Cour d'Appel d'Orléans hébergeant le pôle Chorus.

Article 3 :

Le Premier Président de la Cour d'Appel d'Orléans et le Procureur Général près ladite Cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Cour et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures du Loiret, du Loir et Cher, d'Indre et Loire, du Cher, de l'Indre et de la Nièvre.

Fait à Orléans, le 18 mars 2019

Le Procureur Général



Jérôme DEHARVENG

La Première Présidente



F. PEYBERNES

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’Orléans pour signer
 Les actes d’ordonnement secondaires dans Chorus pour les programmes 101 et 166 :

NOM PRÉNOM	CORPS/ GRADE	FONCTIONS	ACTES	SPECIMEN DE SIGNATURE
Philippe CARIOU	Directeur Délégué A l'Administration Régionale De la Justice	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Tout acte de validation dans Chorus -Signature de bons de commande	
B EAUDELIN Christelle	DSGJ placé – en charge du pôle Chorus	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Tout acte de validation dans Chorus -Signature de bons de commande	
POINTREAU ELSA	DSGJ – Participation à la gestion du pôle Chorus	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Tout acte de validation dans Chorus -Signature de bons de commande	
GARCIA Thérèse	Responsable de la gestion Budgétaire (DSGJ)	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement	-Validation des engagements juridiques et des immobilisations. -Validation de la certification du service fait. -Validation des demandes de paiement. -Signature des bons de commande	
Christophe VEIRANO	Valideur (Secrétaire administratif)	-Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Validation des engagements juridiques et des immobilisations. -Validation de la certification du service fait. -Validation des demandes de paiement. -Validation des recettes. -Signature des bons de commande	
M AINAN Christelle	Valideur (adjoint administratif)	-Responsable des engagements juridiques. -Responsable des certifications de service fait. -Responsable des demandes de paiement. -Responsable des recettes.	-Validation des engagements juridiques et des immobilisations -Validation de la certification du service fait -Validation des demandes de paiement. -Validation des recettes. -Signature des bons de commande	